



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

personnel de direction

Question écrite n° 33393

Texte de la question

M. Yves Fromion attire l'attention de M. le ministre de l'éducation nationale, de la recherche et de la technologie sur le rapport du recteur Blanchet relatif à la revalorisation du rôle des chefs d'établissements de l'enseignement secondaire. Ce rapport devrait permettre l'ouverture de négociations auxquelles souhaite être associé le Syndicat national des personnels de direction de l'éducation nationale. Aussi il lui demande de bien vouloir lui faire connaître ses intentions.

Texte de la réponse

Après un examen attentif des propositions contenues dans le rapport Blanchet, une concertation vient d'être engagée, à l'échelle nationale et à celle des académies, avec les organisations représentatives des personnels de direction ; toutes les organisations représentatives des personnels susceptibles d'être concernés seront consultées. Cette concertation porte notamment sur les thèmes suivants : les tâches administratives des chefs d'établissement ; le recrutement, la carrière, les débouchés, la formation initiale et continue des personnels de direction ; l'évaluation des personnels de direction ; les conseils des établissements ; les aspects catégoriels. Un rapport d'étape sur l'avancement de cette concertation sera établi au début de l'année 2000.

Données clés

Auteur : [M. Yves Fromion](#)

Circonscription : Cher (1^{re} circonscription) - Rassemblement pour la République

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 33393

Rubrique : Enseignement : personnel

Ministère interrogé : éducation nationale, recherche et technologie

Ministère attributaire : éducation nationale, recherche et technologie

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 26 juillet 1999, page 4495

Réponse publiée le : 22 novembre 1999, page 6704